

Approche systémique de la toxicomanie

Recommandations pour une stratégie nationale sur le traitement

PROFILS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES :

METTRE EN ŒUVRE UNE *APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA TOXICOMANIE AU CANADA*

UNE APPROCHE PROVISOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PROFILS

La mise en œuvre des recommandations formulées dans *Approche systémique de la toxicomanie au Canada* (AST) se fait à un rythme très variable au pays. Les organisations font face à divers facteurs, touchant notamment leur capacité, intérêt, degré de sensibilisation, obstacles, etc., qui influent sur le niveau d'adoption des concepts et principes AST. Pour les concepteurs canadiens de l'approche et les leaders de l'industrie des pays dont les systèmes l'ont inspirée, l'approche adopte le meilleur modèle disponible, d'après les vastes expériences et données sur les pratiques exemplaires; pourtant, l'écart entre trouver des concepts de changements systémiques et appliquer avec succès des améliorations ciblées est parfois considérable. À l'heure actuelle, la mise en œuvre de l'AST peut compter sur les conseils et directives d'un comité directeur fort, présidé par des membres des comités de liaison fédéraux-provinciaux-territoriaux sur la consommation problématique de substances et comptant des représentants du Conseil exécutif canadien sur les toxicomanies (CECT), de Santé Canada, d'organismes autochtones et d'autres groupes nationaux.

L'information fournie par le recensement et le profilage à l'échelle nationale est une grande source de motivation pour les autorités administratives. La plupart des organisations trouvent encourageant de savoir dans quels secteurs elles obtiennent de bons résultats, tout comme prendre conscience de leurs lacunes peut aussi les motiver et les aider à établir de nouvelles orientations, à solliciter d'autres ressources ou à modifier leurs politiques. De plus, si presque toutes les autorités administratives aiment savoir ce qui se passe dans d'autres régions du pays, plusieurs ne sont pas informées régulièrement des progrès faits, mais y réagissent positivement quand c'est le cas.

Préparer des rapports juridictionnels ou régionaux avant la tenue de réunions nationales est une pratique ayant fait ses preuves dans de nombreux secteurs. Par exemple, les membres du CECT reçoivent des mises à jour « pancanadiennes » préparées pour chacune de leurs rencontres trimestrielles; les membres peuvent ainsi se familiariser rapidement avec les principaux enjeux et progrès observés au pays. En ce concerne la mise en œuvre de l'AST, avec un premier résumé national suivi de mises à jour – peut-être semestrielles – les autorités administratives pourront définir la meilleure façon de procéder, dans leurs secteurs respectifs, pour appliquer des plans de développement en accord avec les recommandations du rapport.

PRÉPARER LES PROFILS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

L'équipe de mise en œuvre du CCLAT se servira des catégories décrites à la page suivante pour recueillir de l'information de haut niveau de partout au pays, l'organiser selon les autorités administratives et la présenter sous une forme principalement descriptive. Le document comptera une préface sur les tendances, enjeux et progrès au Canada et les initiatives nationales se rapportant ou contribuant à une *Approche systémique de la toxicomanie*. Les membres de l'équipe prépareront des résumés préliminaires et les passeront en revue avec les autorités administratives pour vérifier leur exactitude. Le document national sera ensuite distribué aux organisations participantes.



VOICI LES CATÉGORIES PROPOSÉES ET LE CONTENU RECHERCHÉ :

Structures administratives et de services

1. *Structure de gouvernance du système de traitement* : état actuel et changements récents aux systèmes dans lesquels les services en toxicomanie (et les services intégrés en santé mentale) sont offerts dans l'autorité administrative (p. ex. restructuration des systèmes de santé provinciaux).
2. *Structures concernant les Premières nations, les Métis et les Inuits* : état actuel et changements récents aux organismes autochtones dans lesquels les services en toxicomanie sont développés ou offerts dans l'autorité administrative (p. ex. structures de services d'autonomie gouvernementale, programmes nationaux, initiatives interorganisationnelles).

Contexte juridictionnel (général)

3. *Importants facteurs contextuels* : facteurs juridictionnels pouvant influencer sur l'expansion des services en toxicomanie (p. ex. répercussions de l'économie sur les services sociaux, profil de l'itinérance, qualité des initiatives d'accès, tendances régionales de consommation et d'abus de substances).
4. *Modèles de gestion du changement* : description des modèles de gestion du changement auxquels a recours l'autorité administrative, qu'ils portent spécifiquement sur la toxicomanie ou s'inscrivent dans une démarche globale.
5. *Partenariats clés, systèmes de communication et réseaux d'échange des connaissances* : résumé de certains partenariats ou réseaux qui appuient le développement du niveau I ou de la mentalité « chaque porte est la bonne » dans les autres niveaux et dans les systèmes de services sociaux de l'autorité administrative.

Contexte juridictionnel (facteurs spécifiques à la toxicomanie)

6. *Progrès liés à l'AST* : vastes initiatives en services sociaux proposant des services en toxicomanie (p. ex. les plans provinciaux sur la santé mentale et la dépendance et l'examen régional du PNLAADA).
7. *Financement et ressources en toxicomanie* : description des principaux défis et possibilités propres au traitement de la toxicomanie ou au modèle à niveaux (p. ex. annonces de programmes ou de politiques conformes ou non au modèle AST).
8. *Sensibilisation et soutien à l'AST* : description du niveau de connaissance et de motivation qu'ont actuellement les services, régions et échelons de chaque autorité administrative par rapport au potentiel de l'AST en matière de développement efficace.
9. *Intégration de la santé mentale et des toxicomanies* : description des nouvelles attentes ou de l'état d'avancement des initiatives d'intégration des services en santé mentale et toxicomanie dans l'autorité administrative (p. ex. la directive des Services de santé de l'Alberta sur la planification et la prestation de services en santé mentale et toxicomanie dans un système intégré).
10. *Propositions et projets pour le Programme de financement du traitement de la toxicomanie (PFTT)* : liste des projets PFTT approuvés ou en cours d'élaboration dans l'autorité administrative et la façon dont ils appuient le modèle AST.
11. *Initiatives contre les préjugés* : liste des initiatives et campagnes de sensibilisation visant à lutter contre les préjugés et la discrimination associés à la consommation de substances (p. ex. projet Au-delà des étiquettes de CAMH).

Liens nationaux

12. *Indicateurs nationaux de traitement (capacité à participer)* : énoncé sur la capacité et l'engagement de l'autorité administrative à participer au projet d'indicateurs nationaux.
13. *Appui et aide* : description de demandes ou d'ententes particulières que l'autorité administrative espère présenter à des équipes ou initiatives nationales pour soutenir l'expansion de son système en toxicomanie.

Autre

14. *Autres renseignements pertinents*

AUTORITÉ ADMINISTRATIVE X – PRINTEMPS 2010

Structures administratives et de services
Structure de gouvernance du système de traitement
Structures concernant les Premières nations, les Métis et les Inuits
Contexte juridictionnel (général)
Importants facteurs contextuels
Modèles de gestion du changement
Partenariats clés, systèmes de communication et réseaux d'échange des connaissances
Contexte juridictionnel (facteurs spécifiques à la toxicomanie)
Progrès liés à l'AST
Financement et ressources en toxicomanie
Sensibilisation et soutien à l'AST
Intégration de la santé mentale et des toxicomanies
Propositions et projets pour le Programme de financement du traitement de la toxicomanie (PFTT)
Initiatives contre les préjugés
Liens nationaux
Indicateurs nationaux de traitement (capacité à participer)
Appui et aide
Autre

Pour en savoir plus sur la Stratégie nationale sur le traitement, visitez le http://www.nationalframework-cadrenational.ca/detail_f.php?id_sub=10&id_top_sub=2.